



Conseil d'administration

309^e session, Genève, novembre 2010

GB.309/20/1

POUR DÉCISION

VINGTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports du bureau du Conseil d'administration

Arrangements concernant la quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique

1. En vertu du Règlement pour les réunions régionales adopté par le Conseil d'administration à sa 301^e session (mars 2008) et confirmé à l'occasion de la 97^e session (juin 2008) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration détermine la date et le lieu de chaque réunion régionale, et il établit son ordre du jour. En principe, les réunions régionales sont accueillies par le pays où se trouve le bureau régional.
2. A sa 307^e session ¹ (mars 2010), le Conseil d'administration a donc approuvé une proposition visant à tenir la quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique du 12 au 15 octobre 2010 à Bangkok, et il a décidé que l'ordre du jour de cette réunion sera centré sur l'examen, fondé sur le rapport du Directeur général, de l'action de l'OIT dans la région au cours des quatre dernières années y compris les mesures prises en fonction de l'évolution de l'impact de la crise économique, et sur les principaux défis à relever pour atteindre les objectifs de la Décennie du travail décent en Asie (2006-2015), en vue de définir l'action future à mener en priorité en Asie et dans le Pacifique.
3. A sa 308^e session ² (juin 2010), en raison de circonstances imprévues, le Conseil d'administration a décidé de reporter la quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique au mois d'avril 2011 et d'autoriser le Directeur général à se mettre en rapport avec les pays intéressés afin de trouver un nouveau lieu de réunion.
4. A la suite de consultations menées à bien par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le gouvernement du Japon a fait savoir, par un mémorandum daté du 30 juillet 2010, qu'il est prêt à accueillir la quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique. Il a également indiqué qu'il est prêt à apporter une contribution en espèce, et à fournir les installations et les équipements nécessaires. Un représentant du gouvernement du Japon, le Vice-ministre Ohta, du ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, s'est ensuite rendu à Genève et a réaffirmé au Directeur général le souhait du Japon d'accueillir la réunion et de favoriser le succès de son organisation.

¹ Document GB.307/16/5.

² Document GB.308/7/2.

5. En octobre 2010, une mission du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique s'est rendue au Japon, grâce au soutien du Bureau de l'OIT au Japon. La mission a visité les installations disponibles pour la réunion et a estimé que la ville de Kyoto était le lieu qui convenait le mieux, après avoir pris en compte tous les facteurs concernés.
6. Les installations sont disponibles pour que la réunion puisse commencer le 10 ou 11 avril 2011, mais le gouvernement a fait observer que la Diète siège pendant cette même période. Par conséquent, pour assurer une représentation au plus haut niveau du gouvernement du Japon, pays hôte de la réunion, il serait avisé de prévoir que la réunion commence le dimanche 10 avril, que les réunions de groupe aient lieu le matin, que l'ouverture de la plénière ait lieu l'après-midi du même jour et sa clôture le mercredi 13 avril 2011.
7. *A la lumière de ce qui précède, le bureau du Conseil d'administration recommande que la quinzième Réunion régionale Asie-Pacifique ait lieu à Kyoto, Japon, du dimanche 10 avril au mercredi 13 avril 2011.*

Genève, le 11 novembre 2010

Point appelant une décision: paragraphe 7